

ment brodeur (1). La broderie était, même à la fin du xvi^e siècle, un art, l'art de la peinture à l'aiguille.

Quoiqu'il ait été très occupé à Lyon dans ses différents métiers, Eskrich voulut, en 1578, revenir se fixer à Genève. Voici, à ce sujet, deux arrêts du Conseil, découverts récemment, qui le prouvent (2) :

Du 6 mai 1578. « Pierre Eccriche dict Cruche pintre a présenté requeste tendante à luy permettre l'habitation de la ville [de Genève] de laquelle il est bourgeois, nonobstant qu'il s'en soit retiré dès l'an 1566 (3), Arresté, d'aautant qu'il n'est point venu rendre son debvoir en la nécessité (4) et qu'il est suspect (5) qu'on le luy refuse. »

Du 13 mai 1578. « Pierre Eccriche. Estant raporté qu'il ne s'est pas retiré de la ville comme luy avoit esté enjoingt, et estant apelé, luy a esté réitéré le commandement. »

Eskrich revint à Lyon, mais il conserva des relations avec Genève. Tout en continuant d'entreprendre l'illustration d'éditions lyonnaises, il fut employé par des imprimeurs et des libraires genevois.

Quoiqu'il ait exécuté beaucoup de travaux de plusieurs sortes, et il y en a eu dans le nombre de quelque importance, il paraît avoir été dans une modeste condition de fortune. Il était taxé à Lyon, en 1571, « pour son meuble

(1) « Honorable homme pierre Cruche, maistre brodeur. » (Archives de Lyon, CC 1337, pièce 37.)

(2) Archives de Genève, Registre du Conseil, vol. 73, fo 94 v^o et fo 98 r^o.

(3) Eskrich avait quitté Genève en 1565.

(4) Soit à l'occasion des entreprises du duc de Savoie contre Genève. Les bourgeois s'engageaient, par leur serment, à venir en personne prendre part à la défense, quand la ville était menacée.

(5) Le protestant Eskrich, qui avait fait à Lyon profession de la religion catholique, devait être tenu pour suspect à Genève.